



## **EXTRAIT DU REGISTRE des Délibérations du Conseil Municipal**

### **Séance du 28 juin 2018**

Le Conseil Municipal, convoqué le 21 juin 2018, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances.

Conseillers Municipaux en exercice : 55

**Présidence** de M. Jean-Louis FOUSSERET, Maire.

**Étaient présents :**

M. Jean-Louis FOUSSERET, M. Eric ALAUZET, M. Frédéric ALLEMANN, Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY, Mme Sorour BARATI-AYMONIER, M. Thibaut BIZE, M. Nicolas BODIN, M. Patrick BONTEMPS, M. Emile BRIOT, Mme Claudine CAULET, M. Guerric CHALNOT, M. Pascal CURIE, M. Yves-Michel DAHOUI, Mme Danielle DARD, M. Cyril DEVESA, M. Emmanuel DUMONT, Mme Myriam EL-YASSA, Mme Béatrice FALCINELLA, Mme Myriam LEMERCIER, M. Jean-Sébastien LEUBA, M. Christophe LIME, M. Michel LOYAT, Mme Elsa MAILLOT, Mme Carine MICHEL, M. Thierry MORTON, Mme Danielle POISSENOT, M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Rosa REBRAB (à compter de la question 8), Mme Karima ROCHDI, M. Rémi STHAL (jusqu'à la question 36 incluse), Mme Ilva SUGNY, Mme Catherine THIEBAUT, M. Gérard VAN HELLE, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Marie ZEHAF, M. Pascal BONNET, M. Laurent CROIZIER, Mme Marie-Laure DALPHIN (à compter de la question n° 5), M. Ludovic FAGAUT, Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN (à compter de la question n° 6), M. Philippe GONON, M. Jacques GROSERRIN, Mme Sophie PESEUX, Mme Mina SEBBAH, Mme Christine WERTHE, M. Philippe MOUGIN.

**Secrétaire :**

M. Yves-Michel DAHOUI.

**Absents :**

M. Clément DELBENDE, M. Abdel GHEZALI, Mme Rosa REBRAB (jusqu'à la question n° 7 incluse), M. Dominique SCHAUSS, M. Rémi STHAL (à compter de la question n° 37), Mme Catherine COMTE-DELEUZE, Mme Marie-Laure DALPHIN (jusqu'à la question n° 4 incluse), Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN (jusqu'à la question n° 5 incluse), M. Michel OMOURI, M. Julien ACARD.

**Procurations de vote :**

M. Clément DELBENDE à M. Christophe LIME, M. Abdel GHEZALI à M. Nicolas BODIN, Mme Rosa REBRAB à M. Thierry MORTON (jusqu'à la question n° 7 incluse), M. Dominique SCHAUSS à Mme Catherine THIEBAUT, M. Rémi STHAL à Mme Karima ROCHDI (à compter de la question n° 37), Mme Catherine COMTE-DELEUZE à M. Philippe GONON, Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN à M. Ludovic CROIZIER (jusqu'à la question n° 5 incluse), M. Michel OMOURI à M. Pascal BONNET, M. Julien ACARD à M. Philippe MOUGIN.

**OBJET :** 10 - Transferts des résultats arrêtés au 31 décembre 2017 des budgets Assainissement et Eau à la CAGB

## Transferts des résultats arrêtés au 31 décembre 2017 des budgets Assainissement et Eau à la CAGB

**Rapporteur : M. FOUSSERET, Maire**

	Date	Avis
Commission n° 1	13/06/2018	Favorable unanime (2 abstentions)
Commission n° 3	13/06/2018	Favorable unanime (1 abstention)

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018, les activités Assainissement et Eau ont fait l'objet d'un transfert à la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon.

Comme la réglementation en vigueur en prévoit la possibilité, il est proposé au Conseil Municipal de transférer à la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon les résultats tels qu'ils apparaissent au compte administratif 2017 de la Ville.

### 1 - Au titre du budget Assainissement :

Les résultats tels qu'ils apparaissent au Compte administratif 2017 (cf. annexe 1) s'établissent comme suit :

#### Au titre de l'investissement

. Résultat reporté exercice 2016 :	+ 177 613,00 €
. Total réalisations recettes :	+ 5 670 591,04 €
. Total réalisations dépenses :	<u>- 4 120 651,66 €</u>
. Excédent d'investissement :	+ 1 727 552,38 €

#### Au titre du fonctionnement

. Résultat reporté exercice 2016 :	+ 1 377 492,59 €
. Total réalisations recettes :	+ 10 648 191,88 €
. Total réalisations dépenses :	<u>- 10 154 922,17 €</u>
. Excédent de fonctionnement :	+ 1 870 762,30 €

Après correction lors de la décision modificative n° 1 pour l'exercice 2018 des résultats du budget principal aux comptes 001 (déficit d'investissement) et 002 (excédent de fonctionnement), **l'excédent d'investissement pour 1 727 552,38 €** et de **fonctionnement pour 1 870 762,30 €** sont transférés à la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon par des mandats de paiement respectivement sur la ligne de crédit 10.01.1068.00513.20200 et sur la ligne de crédit 67.811.678.00513.20200.

Les crédits correspondants feront l'objet d'une ouverture de crédits lors de la décision modificative n° 1-2018.

## 2. Au titre du budget Eau :

Les résultats tels qu'ils apparaissent au Compte administratif 2017 (cf. annexe 2) s'établissent comme suit :

### Au titre de l'investissement

. Résultat reporté exercice 2016 :	-	1 127 457,92 €
. Total réalisations recettes :	+	3 873 716,67 €
. Total réalisations dépenses :	-	<u>3 127 364,42 €</u>
. Déficit d'investissement :	-	381 105,67 €

### Au titre du fonctionnement

. Résultat reporté exercice 2016 :	+	1 517 923,96 €
. Total réalisations recettes :	+	9 727 230,07 €
. Total réalisations dépenses :	-	<u>9 234 985,42 €</u>
. Excédent de fonctionnement :	+	2 010 168,61 €

Après correction lors de la décision modificative n° 1 pour l'exercice 2018 des résultats du budget principal aux comptes 001 (déficit d'investissement) et 002 (excédent de fonctionnement), **le déficit d'investissement pour 381 105,67 € et l'excédent de fonctionnement pour 2 010 168,61 €** sont transférés à la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon respectivement par l'émission d'un titre de recettes sur la ligne de crédit 10.01.1068.00512.20200 et par un mandat de paiement sur la ligne de crédit 67.811.678.00512.20200.

Les crédits correspondants feront l'objet d'une ouverture de crédits lors de la décision modificative n° 1-2018.

Il convient d'indiquer qu'une opération comptable de régularisation interviendra à hauteur de 523 397,43 € sur le budget de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon sur la section de fonctionnement du budget Eau au bénéfice du budget Assainissement. Afin de répondre à une obligation légale, des opérations comptables sont en effet intervenues en fin d'exercice 2017 entre ces deux budgets au titre de la redevance de modernisation de réseaux de collecte afin de ré-imputer au budget de l'Eau une part du produit 2017 de cette recette initialement pris en charge sur le budget Assainissement. Compte tenu des avances versées à l'Agence de l'Eau au titre de 2017 sur le budget Assainissement, ces régularisations ont entraîné mécaniquement un déficit du budget annexe Assainissement et, concomitamment, un excédent au budget annexe de l'Eau.

**A l'unanimité des suffrages exprimés (2 abstentions), le Conseil Municipal décide :**

- de donner son accord pour la clôture des activités Assainissement et Eau au 31 décembre 2017,
- d'autoriser le transfert des résultats arrêtés en fonctionnement et en investissement sur chacune de ces deux activités à la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon à hauteur des montants précités,
- d'autoriser M. le Maire à signer tout document relatif au transfert de ces résultats.

Pour extrait conforme,  
Pour le Maire,  
La Première Adjointe

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 53

Contre : 0

Abstentions : 2

Ne prennent pas part au vote : 0

Préfecture du Doubs

Reçu le - 6 JUL. 2018



Contrôle de légalité

  
Danielle DARD.



**ANNEXE 1****BUDGET ANNEXE SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT****RESULTAT D'EXECUTION DU BUDGET 2017**

<b>ASSAINISSEMENT</b>	<b>RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE 2016</b> (1)	<b>PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT 2017</b> (2)	<b>RESULTAT DE L'EXERCICE 2017</b> (3)	<b>RESULTAT DE CLOTURE 2017</b>
INVESTISSEMENT	177 613.00		1 549 939.38	1 727 552.38 (1)+(3)
EXPLOITATION	2 533 321.69	1 155 829.10	493 269.71	1 870 762.30 (1)-(2)+(3)
TOTAL	2 710 934.69	1 155 829.10	2 043 209.09	3 598 314.68

**RESULTAT DE L'EXERCICE 2017**

<b>ASSAINISSEMENT</b>		<b>INVESTISSEMENT</b>	<b>EXPLOITATION</b>	<b>TOTAL CUMULE</b>
<b>RECETTES</b>				
Prévisions budgétaires totales	A	8 811 635.10	11 336 085.00	20 147 720.10
Titres de recettes émis (y compris recettes rattachées à l'exercice)	B	5 670 591.04	14 891 189.74	20 561 780.78
Réduction de titres	C	0.00	4 242 997.86	4 242 997.86
Recettes nettes	D=B-C	5 670 591.04	10 648 191.88	16 318 782.92
Restes à réaliser	E	0.00		0.00
<b>DEPENSES</b>				
Autorisations budgétaires totales	F	8 989 248.10	11 489 585.00	20 478 833.10
Engagements	G	4 188 367.47	10 270 823.92	14 459 191.39
Mandats émis (y compris dépenses rattachées à l'exercice)	H	4 188 367.47	10 270 823.92	14 459 191.39
Annulation de mandats	I	67 715.81	115 901.75	183 617.56
Dépenses nettes	J=H-I	4 120 651.66	10 154 922.17	14 275 573.83
Dépenses engagées non mandatées	K=G-H	0.00		0.00
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>				
Excédent (si D>J)	D-J	1 549 939.38	493 269.71	2 043 209.09
Déficit (si J>D)	D-J			0.00
<b>Restes à réaliser</b>				
Excédent (si E>K)	E-K			0.00
Déficit (si K>E)	E-K			0.00

**ANNEXE 2****BUDGET ANNEXE SERVICE DE L'EAU****RESULTAT D'EXECUTION DU BUDGET 2017**

<b>EAU</b>	<b>RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE 2016</b> (1)	<b>PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT 2017</b> (2)	<b>RESULTAT DE L'EXERCICE 2017</b> (3)	<b>RESULTAT DE CLOTURE 2017</b>
INVESTISSEMENT	-1 127 457.92		746 352.25	-381 105.67 (1)+(3)
EXPLOITATION	2 848 617.85	1 330 693.89	492 244.65	2 010 168.61 (1)-(2)+(3)
<b>TOTAL</b>	<b>1 721 159.93</b>	<b>1 330 693.89</b>	<b>1 238 596.90</b>	<b>1 629 062.94</b>

**RESULTAT DE L'EXERCICE 2017**

<b>EAU</b>		<b>INVESTISSEMENT</b>	<b>EXPLOITATION</b>	<b>TOTAL CUMULE</b>
<b>RECETTES</b>				
Prévisions budgétaires totales	A	5 384 869.89	10 276 115.00	15 660 984.89
Titres de recettes émis (y compris recettes rattachées à l'exercice)	B	3 873 716.67	10 166 500.31	14 040 216.98
Réduction de titres	C	0.00	439 270.24	439 270.24
Recettes nettes	D=B-C	3 873 716.67	9 727 230.07	13 600 946.74
Restes à réaliser	E	0.00		0.00
<b>DEPENSES</b>				
Autorisations budgétaires totales	F	4 257 411.97	10 316 615.00	14 574 026.97
Engagements	G	3 141 550.97	9 286 224.97	12 427 775.94
Mandats émis (y compris dépenses rattachées à l'exercice)	H	3 141 550.97	9 286 224.97	12 427 775.94
Annulation de mandats	I	14 186.55	51 239.55	65 426.10
Dépenses nettes	J=H-I	3 127 364.42	9 234 985.42	12 362 349.84
Dépenses engagées non mandatées	K=G-H	0.00		0.00
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>				
Excédent (si D>J)	D-J	746 352.25	492 244.65	1 238 596.90
Déficit (si J>D)	D-J			0.00
<b>Restes à réaliser</b>				
Excédent (si E>K)	E-K			0.00
Déficit (si K>E)	E-K			0.00